Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/10/2026 - 7021 - 2019 B 00690 - 853 862 704 - A.G.R SECURITE

N° 2065-SD
2026

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

AGR SECURITE
44 Avenue de Condé
59300 VALENCIENNES

SIRET 8 5 3 8 6 2 7 0 4 0 0 0 1 4 **Mél :** agr.securite@sfr.fr

Adresse du principal établissement :

Adresse du siège social :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : Activites liees aux systèmes de securité

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal | Déficit : 167 110

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Autres dispositifs

France Ruralités Revitalisation FRR *art. 44 quindecies A*

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*

Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*

Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A

Zone de revitalisation rurale, art 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) : Base d'imposition | CA : | Taux d'imposition

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport (CTM) : Base d'imposition | Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON | Si oui, indication du logiciel utilisé : Sage Revision Expert

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

FITECO VALENCIENNES
1 rue Louis Duvant Pa Aerodrome Ouest Valpark
59220 ROUVIGNIES **Tél:** 03 27 46 01 96

ECF Prestataire :

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Identité du déclarant:

Date : 28072026 Lieu : VALENCIENNES

Qualité et nom du signataire Président RICHER

Signature :

Certifié conforme par le président

SAGE Experts-comptables janvier 2026

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2026

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*
KADDOUR Directeur 1 rue du Maréchal de Croy 59163 CONDE-SUR-L ESCAUT	500						
RICHER Président 21 rue Molière 59163 CONDE-SUR-L ESCAUT	500						

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (6)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (7)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables janvier 2026

R. D.

① **BILAN SIMPLIFIE** — DGFiP N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise [illegible] — Néant *

Adresse de l'entreprise [illegible]

SIRET [illegible]

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31/12/2025

ACTIF

			Brut 1	Amortissements Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	61 742	030 31 698	30 044
	Immobilisations financières * (1)	040	431	042	431
	Total I (5)	044	62 174	048 31 698	30 475
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS — Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	910	066	910
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	222 194	070 111	222 083
	Créances (2) — Autres * (3)	072	13 842	074	13 842
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	6 626	086	6 626
	Charges constatées d'avance *	092	3 044	094	3 044
	Total II	096	246 617	098 111	246 506
	Total général (I + II)	110	308 790	112 31 809	276 981

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	72 512
	Résultat de l'exercice	136	(168 669)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(95 057)
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	86 180
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 84 228)	172	280 383
	Comptes courants d'associés	173	4 383
	Autres dettes	175	1 087
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	372 038
	Total général (I + II + III)	180	276 981

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 014
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFiP N°2033-B-SD 2026

Extension

AGR SECURITE

Détail des réintégrations diverses (total reporté en zone 330)	Montant
Amendes et penalites	486

Détail des déductions diverses (total reporté en zone 350)	Montant

SAGE Experts-comptables Janvier 2026

R. D.

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : AGR SECURITE — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 : 1 799	442 : 983	444	446 : 2 782	
	Installations générales agencements divers	450 : 3 400	452	454	456 : 3 400	
	Matériel de transport	460 : 53 563	462	464	466 : 53 563	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 1 997	472	474	476 : 1 997	
Immobilisations financières		480 : 400	482 : 31	484	486 : 431	
TOTAL		490 : 61 160	492 : 1 014	494	496 : 62 174	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 : 1 183	532 : 422	534	536 : 1 605
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 : 583	542 : 340	544	546 : 923
	Matériel de transport	550 : 17 161	552 : 11 053	554	556 : 28 214
	Autres immobilisations corporelles	560 : 757	562 : 200	564	566 : 956
TOTAL		570 : 19 684	572 : 12 015	574	576 : 31 698

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1 | 2 | 3 | 4 | 5

6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1) : 579			Régularisations : 590		583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

R. D.

SAGE Experts-comptables janvier 2026

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : AGR SECURITE — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	111	652		654		656	111
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	111	682		684		686	111

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	167 110
Total des déficits restant à reporter	970	167 110

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée		374	190 494
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	14 930
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI		397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	
Revenu brut social (si le montant est positif)		693

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

R. D.

SAGE Experts-comptables janvier 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

⑤ DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2026

Désignation de l'entreprise: AGR SECURITE Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2025 et clos le: 31/12/2025 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	997 633
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	997 633
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	19 588
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	19 588
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	73 223
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	83 473
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	14 983
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	13 639
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	185 318
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	831 903
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	831 903

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 / /	160 / /	
Date de cessation		/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs*.

R. D.

SAGE Experts-comptables Janvier 2026

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2033-F-SD 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122025

SIREN 8 5 3 8 6 2 7 0 4

Dénomination de l'entreprise AGR SECURITE

Adresse (voie) 44 Avenue de Condé

Code postal 59300 Ville VALENCIENNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	**901**		**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	**902**	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	**903**	2	**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	**904**	1000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	**905**	2	**TOTAL DES LIGNES 902 + 904**	**906**	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom de famille KADDOUR | Prénom(s) SALAH | Nom d'usage | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 500 | Naissance: Date 13/05/1959 | N° Département 99 | Commune El-Flaye | Pays | Adresse : N° 1 | Voie rue du Maréchal de Croy | Code Postal 59163 | Commune CONDE-SUR-L ESCAUT | Pays FR

Titre (2) | Nom de famille RICHER | Prénom(s) DAVID | Nom d'usage | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 500 | Naissance: Date 24/06/1976 | N° Département 59 | Commune VALENCIENNES | Pays | Adresse : N° 21 | Voie rue Molière | Code Postal 59163 | Commune CONDE-SUR-L ESCAUT | Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

R. D.

SAGE Experta-comptables janvier 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 202

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant x *

Exercice clos le 31122025 SIREN 853862704

Dénomination de l'entreprise AGR SECURITE

Adresse (voie) 44 Avenue de Condé

Code postal 59300 Ville VALENCIENNES

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2026

R. D.

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

SAS " A.G.R SECURITE "
Capital social de 1000 €,
44 avenue de Condé 59300 Valenciennes
RCS Valenciennes 853 862 704 00014

PV AGO des actionnaires du 16.09.2026

L'an deux mille vingt-cinq.
Le mercredi 16 septembre. à 19 heures.

Les actionnaires de la SAS « A.G.R SECURITE »
Société par Actions Simplifiée Au capital de 1000 euros. réparti en MILLE (1000) actions d'un euro (1 €). dont le siège social est au 44 avenue de Condé 59300 Valenciennes RCS Valenciennes 853 862 704 00014. se sont réunis audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur RICHER David. en qualité de Président.

Sont présents :

- Monsieur RICHER David. né le 24 juin 1976 à Valenciennes (59). de nationalité Française. demeurant au 21 rue Molière 59163 Condé sur l'Escaut. actionnaire et propriétaire de 500 actions sur les 1000 que comptent la SAS

- Monsieur KADDOUR Salah. né le 13 mai 1959 à Dellys (Algérie). de nationalité Française. demeurant au 1 rue du Maréchal de Croy 59163 Condé sur l'Escaut. actionnaire et propriétaire de 500 actions sur les 1000 que comptent la SAS

Soit au total les actionnaires présent. totalisant 1000 actions sur les 1000 du capital.

R. D.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Etablissement du rapport de gestion et approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2025**

1) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires net hors taxes réalisé s'est élevé à 997 633 €. le résultat de l'exercice se traduit par **un résultat d'exploitation de - 168 669 €, un résultat comptable de - 168 669 € et un résultat fiscal de - 167 110 €.**

Le compte fait apparaître pour les principaux postes :

- Total des produits d'exploitation :	1 017 221 €
- Total des charges d'exploitation :	1 185 889 €
- Total des charges financières :	0 €
- Total des charges exceptionnels :	0 €
- Total des produits exceptionnels :	0 €
Impôts sur les sociétés :	0 €

A la clôture de l'exercice. l'actif immobilisé brut s'élevait à 62 174 €.

2) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité n'a été exercée dans ce domaine

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement

4) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Un exercice avec un CA en baisse et un résultat déficitaire !

La crise énergétique et la pénurie de matières premières continuent d'impacter notre secteur d'activité car en tant que prestataire de services notre activité dépend de la bonne santé économique du reste des activités !!

Les effets de la crise économique continuent à se faire sentir ainsi qu'une concurrence effrénée !

Mais une gestion rigoureuse et une maitrise des couts nous permettrons d'augmenter le bénéfice !!

R. D.

5) CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'art.L223-19 du Code du Commerce et de l'art.12-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés, en annexe au procès-verbal :

- Aucune Convention conclue par les associés avec la société.

6) CHANGEMENT DE MODE DE PRESENTATION DES COMPTES OU DES METHODES D'EVALUATION

Aucun changement n'est à signaler.

7) AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

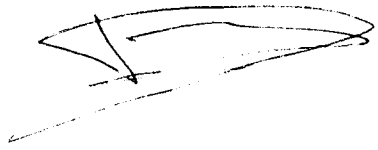
Le résultat de - 168 669 € est affecté ainsi :

- **En report à nouveau.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président
M. RICHER David



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

SAS " A.G.R SECURITE "
Capital social de 1000 €,
44 avenue de Condé 59300 Valenciennes
RCS Valenciennes 853 862 704 00014

PV AGO des actionnaires du 16.09.2026

L'an deux mille vingt-cinq.
Le mercredi 16 septembre, à 19 heures.

Les actionnaires de la SAS « A.G.R SECURITE »
Société par Actions Simplifiée Au capital de 1000 euros, réparti en MILLE (1000) actions d'un euro (1 €), dont le siège social est au 44 avenue de Condé 59300 Valenciennes RCS Valenciennes 853 862 704 00014, se sont réunis audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur RICHER David, en qualité de Président.

Sont présents :

- Monsieur RICHER David, né le 24 juin 1976 à Valenciennes (59), de nationalité Française, demeurant au 21 rue Molière 59163 Condé sur l'Escaut, actionnaire et propriétaire de 500 actions sur les 1000 que comptent la SAS

- Monsieur KADDOUR Salah, né le 13 mai 1959 à Dellys (Algérie), de nationalité Française, demeurant au 1 rue du Maréchal de Croy 59163 Condé sur l'Escaut, actionnaire et propriétaire de 500 actions sur les 1000 que comptent la SAS

Soit au total les actionnaires présent, totalisant 1000 actions sur les 1000 du capital.

R. D

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de clôture au 31.12.2025de la SAS et Affectation Résultats
- Quitus et décharge donnés à Monsieur RICHER David en tant que Président, pour l'exercice 2025

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de résultats et annexe ;
- Le bilan annuel
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.
Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris lecture du rapport de gestion, des comptes de résultats et du bilan avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 31.12.2025, présentant **un résultat d'exploitation de - 168 669 €, un résultat comptable de - 168 669 € et un résultat fiscal de - 167 110 €.**, approuve lesdits comptes.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat de - 168 669 € est affecté ainsi :

- **En report à nouveau.**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

R. D.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le président a eu la rémunération brute suivante pour l'exercice clos au 31.12.2025 soit 15 008.08 €

Le DG n'a pas eu de rémunération pour cet exercice clos au 31.12.2025.

Les charges sociales sont à jours.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées. l'assemblée donne quitus au Président Monsieur RICHER David pour sa gestion durant l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur RICHER David pour accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

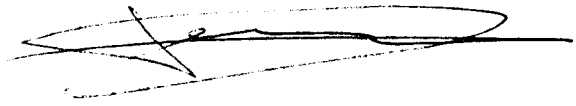
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole. la séance est levée.

De tout ce qui précède. il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président
Mr **RICHER David**



R. D.